

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COVID 19 AU SAMOVAR
STAGES ET COURS HEBDOMADAIRES
à destination des intervenants et des stagiaires du Samovar
Mise à jour le 22/09/2020_Validée le 23/09/2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire le Samovar est autorisé à reprendre ses activités dans le bon respect des mesures de sécurités sanitaires déterminées par le protocole national de déconfinement. Le protocole ci-dessous a pour but de faire respecter ces consignes sanitaires pour la sécurité des usagers et des salariés du Samovar afin d'éviter la propagation du virus COVID 19.

Le présent protocole est susceptible d'évoluer selon l'évaluation des risques et des mesures gouvernementales.

Chaque jour des espaces de travail et des temps de pause seront exclusivement dédiés à un groupe déterminé. Il est essentiel de respecter cette règle de base afin d'éviter les croisements avec d'autres groupes et de limiter les zones de contact pour chacun des groupes.

L'équipe du Samovar s'engage à mettre à disposition des espaces qui seront aérés et nettoyés tous les matins avant l'arrivée du public ainsi qu'un balisage du lieu pour déterminer une circulation fluide et l'utilisation des espaces de travail, ne permettant pas le croisement avec d'autres usager-es du lieu.

Le planning des activités et les temps de pauses seront adaptés de manière à éviter les croisements de groupes. Nous ferons appel à la responsabilisation de tou-te-s pour veiller au respect de ce protocole.

Arrivée au Samovar :

Le **port du masque est obligatoire** (nous vous en fournirons un si votre masque n'est pas adapté et qu'il tombe) à l'arrivée, pendant les pauses **dans les espaces de circulation** et au moment du départ du stage.

L'accès au bâtiment ne pourra pas être autorisé sans port du masque. Prévoyez au minimum 1 masque par période de 4h (le Samovar peut vous en fournir si besoin).

Il sera impératif de se laver les mains à l'arrivée au Samovar, ainsi qu'avant la manipulation d'objets ou mobilier dans le lieu, avant et après chaque passage aux toilettes.

Il sera de la responsabilité de chacun-e de veiller à se laver les mains au début et à la fin de chaque pause avant retour en salle de travail. L'intervenant demandera aux élèves de le faire après les pauses, pour le retour au travail.

Communication avec l'équipe administrative :

Aucun échange de documents ne sera fait de manière directe avec l'équipe du Samovar.

Un espace où déposer documents papier et paiements vous sera indiqué.

Privilégier mails et appels téléphoniques.

L'accès au bureau n'est plus autorisé

Si nécessité d'un RDV ou réunion, elle aura lieu dans un espace dédié.

L'équipe veillera au bon respect des mesures énoncées dans ce protocole.

Vestiaires

Chaque espace de travail dispose d'un vestiaire.

Pour le théâtre : la salle du milieu dont l'accès se fait uniquement par le théâtre et sans chaussures de ville (porte accès public voir balisage).

Pour la salle du fond : le couloir et l'espace derrière les prie Dieu.

Laisser ses chaussures de ville au vestiaire.

Chaque stagiaire aura un espace bien défini dans le vestiaire où poser ses affaires et se changer (chaise/porte-manteau) en respectant une distance sécuritaire avec le reste du groupe. Si un groupe qui travaille en salle du fond a besoin d'accéder à la salle du milieu, l'accès doit se faire par le couloir sans croisement avec le groupe qui travaille dans le théâtre.

À l'intervenant de faire respecter les modalités d'accès, les distanciations entre chaise/ porte manteau et de veiller à la bonne tenue de l'espace.

Espaces de travail

Le cours ou stage aura lieu dans une seule salle (salle du théâtre, salle du fond ou studio) à laquelle seront associés des espaces toilettes et vestiaires qui leur seront privés.

(Lors des semaines de préparation des cabarets, le studio sera utilisé comme espace de travail, il faudra libérer l'espace à midi pour que le référent Covid puisse aérer avant la pause déjeuner).

L'accès aux autres espaces (salles de travail, WC et vestiaires dédiés aux autres salles de travail) n'est pas autorisé.

Un marquage au sol délimitera les espaces de travail et la distanciation sans masque :

- Au plateau, plusieurs carrés au sol de 2m50 de diamètre définissent la distance à respecter entre les stagiaires sans port de masque obligatoire.
- Une ligne de séparation espace de jeu espace public : distanciation 2m50.
- Une ligne de séparation espace de jeu espace public : distanciation 5m pour les exercices sans masques nécessitant paroles projetées, le chant et la musique.
- Les règles concernant ces zones de distanciation pour le jeu d'acteur ou de clown sur le plateau vous seront expliquées à chaque début de cycle de cours.

Au cours du stage / du cours et des auto-cours.

Le port du masque + une distanciation de 1m entre 2 personnes sont obligatoires pendant toute la durée du cours pour les intervenants et pour les stagiaires au repos.

Le retrait du masque est autorisé pour l'intervenant ou le stagiaire uniquement dans le cadre d'une démonstration d'exercice au plateau à condition de respecter les distanciations suivantes :

- Distanciation de 2.5m avec le public / gradin. Se placer derrière la ligne de distanciation plateau – gradin
- Distanciation de 2.5m entre 2 personnes au plateau : voir marquage au sol.
- Ou distanciation de 5 mètres si paroles projetées / chant/ musique.

Ainsi, au cours du stage, les stagiaires et intervenants devront respecter les conditions suivantes :

- Respecter les distanciations physiques.
- Se laver les mains avant et après chaque exercice.
- Masque obligatoire hors plateau, lorsque vous n'êtes pas en exercice ou en démonstration.
- Masque obligatoire au plateau si distanciation physique inférieure à 2.5m
- En cas d'utilisation d'instruments à vent, un masque devra être attaché à l'instrument pour limiter les projections.
- La distanciation hors plateau/hors exercice entre les stagiaires/ intervenants est réduite à 1m avec le port du masque.
- Le costumier est condamné : chaque stagiaire sera libre d'amener un ou plusieurs costumes et accessoires qui leur seront personnels et seront rangés dans un sac personnel dans leur espace de rangement s'ils souhaitent les laisser au Samovar ou de les rapporter chez eux.
- Les costumes, accessoires et maquillages ne pourront être prêtés ou échangés entre les stagiaires.
- Le Samovar ne fournira aucun nez. Chaque stagiaire sera tenu-e d'amener le sien et de procéder à son nettoyage et désinfection régulièrement.
- L'intervenant veillera au passage de la serpillère avec un produit virucide à la fin du cours planifié avant la pause-déjeuner.
- Les portes devront rester ouvertes.

Rappel des règles distanciation avec masque entre 2 personnes dans tout le bâtiment :

- Distanciation 1m

Rappel des règles de distanciation entre 2 personnes sans masque uniquement au plateau :

- 1- Distanciation 2.5m minimum pour l'ensemble des exercices
- 2- Distanciation 5m minimum pour le chant, la musique, en cas de parole projetée

Les Pauses

Chaque personne devra s'organiser pour les repas et les pauses café.

Un espace pour déjeuner est disponible sur place mais l'accès à la cuisine n'est plus autorisé (ni frigo, ni micro-ondes, ni vaisselle, ni évier).

L'espace de déjeuner sera aménagé pour que la distance physique d'un mètre soit respectée. Le marquage au sol prévu pour le mobilier devra être respecté. Aucune vaisselle ne sera faite sur place. L'espace restauration est désinfecté par le Samovar.

Les horaires de cours et les temps de pause sont prévus en décalé pour éviter les croisements entre 2 groupes, l'intervenant devra veiller à bien respecter les horaires prévus pour son groupe.

À l'extérieur devant le Samovar, les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont pas autorisés, il convient de respecter une distance de 1m entre chaque personne et de permettre aux riverains de passer en respectant la distanciation de 1m

Le mobilier (tables et chaises) n'est pas autorisé à l'extérieur.

Suspicion Covid

Si quelqu'un ne se sent pas bien, avertir le référent Covid qui isolera la personne concernée et prendra sa température : en cas de symptôme grave le Samovar contactera le 15, sinon la personne symptomatique devra rentrer chez elle prendre RDV avec un médecin qui l'autorisera ou non à reprendre les cours.

Refus des règles sanitaires

En cas de non-respect du présent protocole un 1^{er} avertissement sera donné, en cas de refus réitéré le non-respect sera considéré comme une faute, voire une faute grave (exclusion temporaire à définitive).

Je, sous-signé-e, _____, atteste avoir lu et accepté le protocole ci-dessus ainsi que les mises à jour futures. Je m'engage à respecter et faire respecter les règles de sécurité sanitaires indiquées en collaboration avec l'équipe du Samovar qui sera susceptible de passer dans les salles de travail.

Le Samovar s'engage à informer les usages (stagiaires, intervenants) des mises à jour par affichage et/ou envoi par mail.

Fait le :

Signature :